

Rapport annuel de suivi

Falaise d'Anse (Oublèze) - Secteurs Ouest

Rédigé par le Club Alpin Français de Valence le 30 décembre 2025,

À l'attention de la Communauté de communes du Val de Drôme et du COPIL-SNE.



Politique de conventionnement et de suivi des SNE de la Drôme

Notre département s'est doté au fil du temps d'un important patrimoine de **Sites Naturels d'Escalade (SNE)**, cela grâce à plusieurs générations de grimpeurs ouvriers qui ont œuvré bénévolement pour la communauté des grimpeurs.

Parmi ces falaises, certaines ont été choisies pour mettre en place une gestion partenariale :

- Les sites déconventionnés et pour lesquels il était nécessaire de proposer une solution suite à la dénonciation nationale de l'ancien modèle de convention,
- L'ajout de sites qui étaient jusqu'alors non conventionnés, suivant 3 critères :
 - La représentation dans les topos,
 - La fréquentation et la popularité,
 - Les enjeux locaux (demandes spécifiques des collectivités, souhait de propriétaires, vie rurale, activités des clubs, public scolaire, potentiel de la falaise...)

Depuis novembre 2022 est mis en place un partenariat pour une gouvernance partagée et un suivi des SNE entre le **Comité Départemental des Clubs Alpins et de Montagne**, le **Département de la Drôme**, les **Communautés de communes** (ou à défaut, les communes) et les **clubs locaux**. Cela est coordonné par un **Comité de Pilotage des SNE (COPIL-SNE)**.

L'accord de délégation définit les rôles et responsabilités de chacun, il s'accompagne des conventions de transfert de garde des parcelles concernées. Aussi, vous êtes invités à prendre connaissance de ces documents préalablement, pour une bonne compréhension du rapport.

Dans ce cadre-là, le club est identifié comme référent de la falaise concernée et présente le suivi réalisé pendant l'année sur ce document.

Singularité de l'activité

Comme énoncé plus tôt, la singularité de notre activité réside dans un investissement bénévole des pratiquants, qui sont eux-mêmes à l'origine de l'espace de pratique et l'entretiennent.

Pour permettre ces nouveaux accords et ce partenariat, il y a un engagement fort des clubs et associations référentes. Avec cette action nous espérons aussi toucher et sensibiliser plus largement les pratiquants hors clubs, cela apparaît de plus en plus indispensable si nous voulons que notre activité perdure telle que nous le souhaitons.

En outre, l'escalade est une activité créative et de découverte, qui pour rester « vivante » doit continuer de se renouveler. Le dernier chapitre de ce rapport est consacré aux propositions futures de développement de nouvelles voies sur la falaise.

Cadre de réalisation du suivi de la falaise

La **veille générale** du site naturel d'escalade a été réalisée bénévolement par les adhérents du club à l'occasion de leur pratique. Le périmètre de suivi se limite aux parcelles précisées sur l'accord de délégation et plus précisément:

- aux rochers équipés pour la pratique de l'escalade, aux pieds de falaises et à leurs abords immédiats,
- aux chemins d'accès aménagés à cet effet et à leurs abords immédiats ainsi qu'aux stationnements à moindre niveau

Le club s'appuie également sur les remontées d'informations du dispositif d'alerte mis à disposition des pratiquants et du public. À la date de la signature de l'accord de délégation, il s'agit du site *SURICATE, Tous sentinelles des sports de nature* : <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>.

L'entretien courant s'entend de la surveillance régulière des équipements en place et le cas échéant du remplacement des éléments défectueux et/ou de petites purges d'entretien dans les lignes de voies sur des éléments visiblement instables.

Les voies d'escalade suivies et entretenues se limitent à celles référencées dans le Topo *Escalade en Drôme - Tome 2 Vercors Sud & Drôme des Collines*, sur les secteurs Ouest de la falaise d'Anse, c'est-à-dire entre "Tutévu" et "Cacaboum" inclus (pages 256 à 291).

Le reste des voies de la falaise est suivi par le club des Murs d'Aouste.

S'il s'avère nécessaire de réaliser des **opérations plus importantes sortant du champ de l'entretien courant**, comme défini dans l'accord de délégation : le club et le Copil-SNE se concertent afin de proposer une solution au délégant (EPCI ou Commune). Le délégant devient alors maître d'œuvre pour réaliser ladite opération.

Le milieu naturel

Pour rappel, extrait de l'accord de délégation :

« L'escalade, hors structures artificielles, se déroule sur des sites naturels qui ne seront jamais, malgré tout le soin apporté à leur aménagement, des lieux de pratique aseptisés et homogènes.

Accessibles matériellement à tous et soumis aux contraintes climatiques, la présente convention n'a pas pour objet de prévoir un contrôle et une surveillance continue des sites d'escalade visés.

Les pratiquants seront mis en garde sur leur nécessaire vigilance et expérience. »

Le suivi réalisé sur le site par le club intervient en prenant en compte la conciliation avec les propriétaires concernés et les autres usagers de l'espace (randonneurs, cyclistes, chasseurs, autres activités de pleine nature...).

Le parking recommandé est actuellement situé au niveau du point rouge sur la carte ci-dessus.

Bilan des actions menées pendant l'année

L'année 2025 est celle de la prise de compétence du club sur la gestion de la falaise. Les actions menées concernent essentiellement la surveillance des voies et des chemins d'accès, ainsi que l'entretien (débroussaillage) du pied de la falaise. En outre, une réunion de conciliation avec les propriétaires a permis de proposer une solution aux chutes de pierres récurrentes sur la route menant au plateau.

Aucun travail de rééquipement ni d'équipement n'a été mené en 2025, puisque la signature des accords de délégation et des conventions d'usage a été tardive.

L'objectif de la veille menée par le club sur les différentes voies d'escalade est triple :

- identifier les équipements (relais, ancrages) à remplacer en priorité une fois que les accords de délégation auront été signés,
- capitaliser les informations sur le type et la qualité des ancrages dans chaque voie,
- surveiller l'évolution dans le temps de l'état du rocher et de l'équipement.

Pour cette première année, le club s'est focalisé sur les secteurs qui proposent des voies de niveau abordable, et qui sont donc les plus fréquentés : "*Tutévu*" et "*Lutin Malin*" (avant leur interdiction), "*Nuit Blanche*", "*Jambes en l'air*" et "*Cacaboum*". Les voies des autres secteurs seront visitées en 2026.

Les actions réalisées sur les différents secteurs sont listées ci-après. Les secteurs ou voies qui n'ont pas été visités ne sont pas mentionnés. Certaines voies présentent plusieurs relais intermédiaires et sont donc constituées de plusieurs longueurs ; dans ce cas LN désigne la N-ième longueur et RN le N-ième relais.

Secteur *Tutévu*

Débroussaillage du pied de falaise.

Contrôle visuel des voies suivantes du secteur entre le 30/03 et le 02/04 :

- *L'Train Blues* L1+L2
- *Shut Your Mouth* L1+L2
- *L'Opportuniste* L1+L2
- *Tutévu Kantabuz* L1
- *Pâques aux Rabans* L1
- *L'Aphone des falaises* L1+L2
- *Raining Stones* L1+L2
- *Nage Indienne* L1+L2

Le secteur est équipé en matériel récent et de qualité, rien à signaler.

Au 1^{er} septembre, le secteur a été interdit d'accès dans le cadre d'une conciliation d'usage avec les propriétaires, afin de limiter les chutes de pierres sur la route d'accès au plateau. Conformément à la décision prise avec les propriétaires, cette interdiction a été matérialisée sur le terrain par des cordes et une signalétique a été mise en place avec le Copil-SNE. Le retrait des premiers points est également prévu.

Secteur *Lutin Malin*

Débroussaillage du pied de falaise.

Entretien du chemin d'accès supérieur (celui qui longe la falaise au niveau du secteur *Jeux du Cirque*) entre les secteurs *Cœur à Carreaux* et *Lutin Malin*.

Contrôle visuel des voies suivantes du secteur entre le 30/03 et le 02/04 :

- *Lutin Malin* L1+L2
- *Irish Coffee* L1+L2
- *Harricana* L1+L2
- *Mélo die Nelson* L1+L2
- *Pour Cloclot*
- *Au bord du trou*
- *La lune ulule*

Le secteur est équipé en matériel récent et de qualité, rien à signaler.

La voie *Lutin Malin* est également concernée par l'interdiction mentionnée ci-dessus. Les mêmes actions ont été menées.

Secteur *Nuit Blanche*

Débroussaillage du pied de falaise.

Entretien du chemin d'accès depuis la bifurcation jusqu'au secteur *Strativarius*.

Contrôle visuel des voies suivantes du secteur le 16/02 :

- *À fond sur le golot*
- *Culture de Lotentics* L1
- *Ca débloque*
- *Ouf je l'ai !*
- *Nulle part ailleurs* L1
- *Glucose toujours*
- *L'arche de Zoé* L1
- *Piccolo et Saxo* L1
- *Nuit blanche étoilée*
- *Les feux de la rampe*
- *Un cade sous le bras*
- *Courte mais homogène*

Le secteur est équipé en matériel de qualité, mais 3 relais sont à corriger en raison d'un mauvais couplage des deux points :

- *Culture de Lotentics* R1 (points reliés par une corde)
- *Nulle part ailleurs* (relais sous le toit trop tendu, le point du bas ne travaille pas correctement ;

un relais additionnel à droite sur la vire ne sert à rien)

- *Les feux de la rampe* (les deux points sont à l'horizontale et la chaîne est tendue)

Secteurs *Jambes en l'air* et *Cacaboum*

Contrôle visuel des voies suivantes du secteur entre le 16/02 et le 06/04 :

- *Tournée Crestoise*
- *Les jambes en l'air*
- *Antipatinage*
- *Vire de terre*
- *Noisette*
- *Bougre de bourgue*
- *L'amante religieuse*
- *Dos d'âne*
- *Zag*
- *Zig L1*
- *Le puits des sept nains*
- *Alcootest*
- *Tac L1 gauche + L1 droite*
- *Akekepart L1 gauche + L1 droite*
- *Cacaboum*
- *Assurance tous risques*
- *Japet L1*
- *Mylène, je t'aime*
- *Boisot L1*

Le matériel d'équipement dans ces deux secteurs est plus hétérogène, on trouve notamment des ancrages de type « Bis n°2 » (dans les longueurs ou bien au relais) qu'il conviendra de remplacer en priorité.

Anomalies identifiées par le club

Le tableau ci-dessous récapitule les anomalies identifiées au cours de l'année par le club.

Secteur	Voie	Anomalie	Action préconisée
Nuit Blanche	Culture de Lotentics	R1 : deux broches couplées par une corde	Remplacement du relais
Nuit Blanche	Nulle part ailleurs	Mauvais couplage du relais	Remplacement du relais
Nuit Blanche	Les feux de la rampe	Mauvais couplage du relais	Remplacement du relais
Jambes en l'air	Dos d'âne	Voie partiellement équipée sur Bis n°2	Remplacement des points
Jambes en l'air	Zag	Voie partiellement équipée sur Bis n°2 Chaîne du relais rouillée	Remplacement des points et du relais

Jambes en l'air	Zig	Voie partiellement équipée sur Bis n°2	Remplacement des points
Cacaboum	Le puits des 7 nains	Voie entièrement équipée sur Bis n°2. Chaîne du relais rouillées	Remplacement des points et du relais
Cacaboum	Alcootest	Voie entièrement équipée sur Bis n°2	Remplacement des points
Cacaboum	Tac	Voie entièrement équipée sur Bis n°2	Remplacement des points
Cacaboum	Akekepart	Voie entièrement équipée sur Bis n°2	Remplacement des points
Cacaboum	Cacaboum	Voie partiellement équipée sur Bis n°2	Remplacement des points
Cacaboum	Assurance tous risques	Voie partiellement équipée sur Bis n°2	Remplacement des points
Cacaboum	Mylène, je t'aime	Voie partiellement équipée sur Bis n°2	Remplacement des points

Aucune de ces actions n'est urgente, dans la mesure où l'équipement en place ne présente pas de risque immédiat d'accident. Les Bis n°2 sont des ancrages vieillissants qu'il convient de surveiller. La veille dans ces secteurs sera renforcée pour identifier rapidement toute dégradation de la situation.

Projets d'ouverture de nouvelles voies

Il n'y a pas de projet d'ouverture de nouvelles voies présenté cette année.